

**COMMUNE DE PRESERVILLE  
 PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU MARDI 5 MARS 2024 à 20 H 30**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 14  
 Présents : 11  
 Votants : 12  
 Absents : 3 (1 représenté)  
 Exclus : 0

**Date de la convocation : 29 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Janvier 2024,
- 2°) - Décisions prises par Mme la Maire par délégations,
- 3) - Présentation des comptes de gestion 2023 du Trésor Public : Commune, Assainissement et Photovoltaïque,
- 4°) - Présentation des comptes administratifs 2023 – Affectation du résultat : Commune, Assainissement et Photovoltaïque,
- 5°) - Etat présentant l'ensemble des indemnités des élus pour l'année 2023,
- 6°) - Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire,
- 7°) - Remplacement de l'alarme incendie de la salle de la Fontaine et demande de subvention,
- 8°) - Assainissement : devis pour les travaux de modification des biodisques,
- 9°) - Questions diverses.

**Etaient présents :**

M.M PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, LUX,

**Absents :** Mr Gilbert SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mme BENETTI, Mme PERRY-PELISSIER, Mme SEBASTIAN-RAMOS

**Secrétaire de séance :** Mme BACOU

La séance est ouverte à 20 H 38

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JANVIER 2024**

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

**DOSSIER N° 2 – DECISIONS PRISES PAR Mme LA MAIRE PAR DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame BENETTI donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
<b>COMMUNE</b>	
TPC : peinture routière pour aménagement RD 54	1342.34 €
IMS : remplacement carte mère panneau d'affichage	480.00 €
ALIBERT : chauffage bibliothèque – moteur ventilateur + silent bloc	4945.13 €
DIFOTEL : fournitures entretien école	769.42 €
LOU COUTEYT : peinture salle de la fontaine	329.40 €

**DOSSIER N° 3 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESOR PUBLIC :  
COMMUNE, ASSAINISSEMENT, PHOTOVOLTAÏQUE**

*Délibérations N° 2024- 6-9-12*

Madame la Maire rappelle que le comptable public retrace sur le compte de gestion toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année N-1.

Après examen des titres et mandats émis, les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec la comptabilité des budgets commune, assainissement et photovoltaïque pour l'exercice budgétaire 2023 et font apparaître les résultats suivants hors restes à réaliser :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	+ 122 929.28 €	-197 696.52 €
ASSAINISSEMENT	+172 097.88 €	+180 393.61 €
PHOTOVOLTAÏQUE	+ 22 069.29 €	+ 334.09 €

Après avoir procédé au vote, les élus valident à l'unanimité les comptes de gestion.

**DOSSIER N° 4 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – AFFECTATION DU  
RESULTAT : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, PHOTOVOLTAÏQUE**

*Délibérations N° 2024- 5-7-8-10-11-13*

Madame la Maire propose aux élus de présenter les trois comptes administratifs avant de les soumettre au vote. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Pour la présentation du compte administratif 2023 de la commune, de l'assainissement et du photovoltaïque , elle distribue un dossier à chaque élu comprenant les documents suivants :

- vue d'ensemble du compte administratif,
- présentation générale des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,
- détail des comptes.

Madame la Maire présente les résultats 2023 :

COMMUNE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2023	-69 920.80 €
Résultat antérieur reporté	+192 850.08 €
RESULTAT	+ 122 929.28 €
COMMUNE INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement	-197 696.52 €
Solde des restes à réaliser	+114 463.56 €
RESULTAT (affectation en réserves R 1068 en investissement)	- 83 232.96 €

\* \* \*

ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2023	-17 160.82 €
Résultat antérieur reporté	+ 189 258.70 €
RESULTAT	+ 172 097.88 €
ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement	+180 393.61 €
RESULTAT	+180 393.61 €

<b>PHOTOVOLTAÏQUE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2023	+ 3 521.86 €
Résultat antérieur reporté	+ 18 547.43 €
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 22 069.29 €</b>
<b>PHOTOVOLTAÏQUE INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution d'investissement	+334.09 €
<b>RESULTAT</b>	<b>+334.09 €</b>

Après avoir détaillé les résultats et répondu aux interrogations des élus en donnant toutes les explications utiles, Madame la Maire quitte la séance avant le vote des comptes administratifs afin que l'affaire soit délibérée et votée hors de sa présence.

Monsieur Gérard BOYER, désigné comme Président de séance, propose au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2023 de la commune, de l'assainissement et du photovoltaïque.

Après avoir procédé au vote, les élus présents donnent leur accord à l'unanimité.

*Madame la Maire rejoint la séance pour continuer l'ordre du jour.*

#### **DOSSIER N°5 – ETAT PRESENTANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS POUR L'ANNEE 2023**

La loi engagement et proximité prévoit que chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes les fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état récapitulatif a une valeur informative.

Madame la Maire présente donc l'état de l'ensemble des indemnités perçues par la Maire et les adjoints de la commune de Préserville pour l'année 2023 :

<b>INDEMNITES ELUS 2023</b>	
<b>NOM - MANDAT</b>	<b>MONTANT BRUT ANNUEL</b>
Mireille BENETTI, Maire	19 613.40 €
Evelyne PETIT, Premier adjoint	5 207.52 €
Daniel PELISSE, Deuxième adjoint	5 207.52 €
Guy BARTHERE, Troisième adjoint	5 207.52 €

#### **DOSSIER N°6 : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE**

*Délibération N° 2024-14*

Madame la Maire indique aux élus que la Région est responsable, en qualité d'autorité organisatrice du transport scolaire, de la sécurité de ce transport du point de montée jusqu'au point de descente du véhicule de transport scolaire. A l'instar des règles s'appliquant aux écoles, les enfants de l'école maternelle doivent, à la sortie du car scolaire, être remis à leurs responsables légaux ou aux personnes nommément désignées par eux, ces derniers étant alors responsables de leurs enfants sur le chemin entre le point d'arrêt et le domicile et inversement.

La sécurité des enfants sur le trajet entre l'arrêt de bus et l'école doit être assurée par la commune.

C'est pourquoi, en pratique, un accord doit être trouvé entre les différentes parties pour assurer la sécurité de l'acheminement des élèves inscrits au transport scolaire de leur domicile jusqu'à l'établissement scolaire.

A ce titre la région a souhaité rendre obligatoire la présence d'un(e) accompagnateur (trice) dans le cadre du transport scolaire des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement, à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 place assises.

Au vu de la compétence partagée sur la chaîne de surveillance des élèves du point d'arrêt à l'établissement, et dans un souci d'efficacité, le règlement du transport régional prévoit pour ce faire de la conclusion d'une convention avec les communes, leurs groupements ou les associations responsables de l'organisation, de l'emploi et du financement de l'accompagnement des élèves.

Madame la Maire donne lecture de cette convention qui est à la disposition du public à la mairie.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

**DOSSIER N°7 : REMPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE DE LA SALLE DE LA FONTAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

*Délibération N° 2024-15*

Madame la Maire indique aux élus que l'alarme incendie de la salle de la Fontaine ne fonctionne plus. Pour des raisons de sécurité, il est urgent de procéder à son remplacement. Elle propose de choisir le devis N° 779 de la société Sud-Ouest Incendie (SOI) pour un montant de 5 145.97 € HT, soit 6 175.16 € TTC et de demander l'aide du Conseil Départemental pour cet investissement. Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

**DOSSIER N°8 : ASSAINISSEMENT – TRAVAUX DE MODIFICATION DES BIODISQUES**

*Délibération N° 2024-16*

Madame la Maire demande à Monsieur Guy BARTHERE de présenter ce dossier. Celui-ci rappelle aux élus que des travaux de mise à niveau et de modification de la station d'épuration ont été validés par délibération en date du 18 Septembre 2023 pour un montant de 18 100.00 € HT. L'agence de l'Eau a, depuis lors, effectué des analyses des rejets qui ne sont pas conformes aux exigences en vigueur. Il convient donc de faire des travaux de modification des biodisques qui consistent à la reprise de la structure en polypropylène pour l'ajout d'une cuve d'eau filtrée. A cet effet, Monsieur BARTHERE présente donc un devis N° DS23-052 de la société OTV VEOLIA d'un montant de 24 900.00 € HT. Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- *Madame Mireille BENETTI :*

→ samedi 9 Mars 2024 : Mme BONVALLOT animera à la bibliothèque de Préserville un atelier sur l'intelligence animale,

→ les élus sont invités par Monsieur le Président de la FNACA à une cérémonie de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie qui se déroulera à Lanta le 19 Mars prochain.

- *Monsieur Guy BARTHERE :*

→ les travaux de réfection du chemin de la vieille forge sont terminés, quelques réserves ont été émises,  
→ les travaux relatifs à l'installation d'une voie « chaudiou » (chaussée pour les circulations douces) chemin de la vieille forge et la mise en place d'une zone 30 km/h à l'intérieur des lotissements Préservillage et l'Oustalou débiteront très prochainement,

- *Monsieur François LAYNET :*

→ travaux sur les espaces verts : plantation d'arbres sur la place du village et dans divers massifs, élagage et taille sur différents lieux de la commune.

Madame la Maire remercie Monsieur LAYNET pour ce travail ainsi que les différents élus, agents et bénévoles qui ont participé,

- *Madame Sylvie LUCCHETTI :*

→ Séance de cinéma le 6 Mars prochain : titre du film « 5 Hectares ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 29

A Préserville, le 15.4.24

Mireille BENETTI  
Maire



Sylvie BACOU  
Secrétaire de séance

